

preuve en est donnée par le nombre de questions qui ont été posées pendant plusieurs jours la semaine dernière ou avant. De fait, il me semble que c'est précisément le genre de situation qu'on semble envisager à l'article 26 du Règlement. Dans des circonstances ordinaires, la motion aurait fort bien pu être mise en délibération à la Chambre. Le Règlement prévoit qu'il faut donner aux députés la possibilité d'étudier une question urgente d'importance nationale dans un délai raisonnable. Mais la Chambre sait déjà que demain et jeudi seront réservés à l'examen du budget. Ce seront les deux derniers jours consacrés au débat budgétaire. Nous aurons alors l'occasion d'étudier le problème soulevé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

J'avais d'abord certaines réserves à faire au sujet de cette possibilité, car je pensais qu'un bon nombre de députés avaient déjà pris part au débat sur le budget. Mais comme deux députés seulement ont parlé sur la motion principale—les autres ont parlé sur l'amendement et le sous-amendement—cela signifie que presque tous les députés, sauf les deux qui ont déjà eu l'occasion de le faire, pourraient y prendre part s'ils le veulent et si on peut y consacrer le temps nécessaire. Je pourrais peut-être suggérer—ce qui peut dépasser ma compétence et ma juridiction—que les leaders à la Chambre conviennent entre eux d'établir une limite de temps de parole en ce qui concerne les discours qui seront prononcés au cours des deux prochains jours. En d'autres termes, je dis au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles qu'il serait bien difficile à la présidence d'admettre, à la veille d'un débat général, qu'un débat spécial devrait être tenu en vertu de l'article 26 du Règlement.

Je tiens à le répéter, je sais bien qu'une telle question pourrait fort bien faire l'objet d'un débat en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement. Cependant, comme on a réservé demain et après-demain comme jours prévus pour l'étude de problèmes de ce genre, je ne crois pas pouvoir permettre au député de présenter maintenant sa motion.

\* \* \*

#### LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MISE EN GARDE AYANT TRAIT AU BILL

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, avant que nous passions aux questions orales, je voudrais verser au compte rendu ce que j'appellerai une mise en garde orale ayant trait au bill C-217 concernant la Corporation de développement du Canada. Avant la mise en délibération du bill pour la deuxième lecture, nous comptons soutenir qu'il a un caractère hybride et serait de ce fait assujéti à certaines conséquences, si Votre Honneur le déclare. Il se peut bien qu'à cause des précédents il soit nécessaire de soutenir notre thèse avant le débat de deuxième lecture.

Je donne par la présente au gouvernement le préavis voulu de notre intention de réclamer la possibilité de présenter nos arguments avant la mise en délibération du bill. Ceci constitue le préavis de notre intention à cet égard.

[M. l'Orateur.]

## QUESTIONS ORALES

### LES FINANCES

#### LA BANQUE DU CANADA, LE GOUVERNEMENT ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant à propos du resserrement manifeste de la masse monétaire par la Banque du Canada ces derniers temps. Doit-on voir là une différence d'opinion entre le gouvernement du Canada et la Banque du Canada sur la politique économique qui s'impose à l'heure actuelle? Cela signifie-t-il que la Banque du Canada se préoccupe surtout de l'inflation, alors que le gouvernement a donné à entendre qu'il s'intéresse surtout à l'expansion en ce moment?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première partie de la question, je ne sais pas qu'il y ait de divergence de vue entre la Banque et le gouvernement sur la politique économique. J'ajouterai simplement que c'est le but du gouvernement et, je crois, de la Banque, de favoriser une expansion constante et durable.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Vous faites fausse route, encore une fois.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre suppléant nie l'existence d'une divergence de vue, le gouvernement craint-il que l'économie du Canada ne subisse actuellement une expansion trop rapide et que les taux d'intérêt ne baissent trop rapidement?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'hésite à me lancer ici dans une discussion sur la politique monétaire, mais, comme je l'ai dit en réponse à la première question, si nous voulons assurer pour l'avenir un taux élevé d'emploi, il nous importe d'amorcer une augmentation durable de notre produit national brut et de notre activité économique. Ce qui pourrait nous arriver de pire, ce serait une inflation subite suivie d'une récession.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le premier ministre sait combien il est important d'éliminer toutes les incertitudes éventuelles susceptibles d'entraver l'expansion. Ne pourrait-il inciter le gouvernement à exposer à la Chambre en quoi consiste exactement la politique du gouvernement et celle de la Banque du Canada, afin de permettre à l'ensemble du pays de savoir si ces politiques correspondent à ses besoins, et d'éviter des incertitudes pareilles, génératrices de doute et de confusion, étant donné surtout les perspectives fort sombres qui s'offrent à notre pays sur le plan du chômage?

**M. l'Orateur:** Avant que le premier ministre suppléant ne se lève pour répondre, je tiens à faire remarquer que cette question, telle qu'elle a été formulée, appelle une déclaration de caractère plutôt général, et je me demande s'il y a lieu d'autoriser le premier ministre suppléant à faire présentement une telle déclaration qui devrait, normalement, être faite à l'appel des motions.